

Nom du produit: MOBILCUT 260-NEW  
Date de révision: 27 Déc 2022  
Numéro de révision: 3.00  
Page 1 de 16

## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

|                   |                                                                                |
|-------------------|--------------------------------------------------------------------------------|
| <b>RUBRIQUE 1</b> | <b>IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/L'ENTREPRISE</b> |
|-------------------|--------------------------------------------------------------------------------|

Cette FDS est conforme aux réglementations françaises à la date de révision ci-dessus.

### 1.1. IDENTIFICATEUR DE PRODUIT

Nom du produit: **MOBILCUT 260-NEW**  
Description du produit: Huile de base et additifs  
Code de produit: 2015703010Q0, 662676-60  
UFI: AD70-N0W4-800A-QU54

### 1.2. UTILISATIONS IDENTIFIEES PERTINENTES DE LA SUBSTANCE OU DU MELANGE ET UTILISATIONS DECONSEILLEES

Emploi prévu: Fluide de coupe miscible à l'eau

**Usages déconseillés:** Ce produit n'est recommandé pour aucune utilisation industrielle, professionnelle ou de consommateur autre que celles identifiées ci-dessus.

### 1.3. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE FOURNISSEUR DE LA FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Fournisseur: **ESSO Société Anonyme Française**  
20 Rue Paul Heroult  
92000 NANTERRE  
France

|                                       |                                                                          |
|---------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------|
| Information technique sur le produit: | 0800 970 215                                                             |
| N° du fournisseur (standard):         | +33 1 49 67 90 00                                                        |
| Adresse internet pour les FDS:        | <a href="http://www.msds.exxonmobil.com">www.msds.exxonmobil.com</a>     |
| Courriel:                             | <a href="mailto:sds.france@exxonmobil.com">sds.france@exxonmobil.com</a> |
| Fournisseur / Enregistreur:           | (FR) +33 1 49 67 90 00                                                   |

### 1.4. NUMERO D'APPEL D'URGENCE

N° de téléphone en cas d'urgence (24h/24): +(33)-975181407 (CHEMTREC)  
Centre antipoison: (+33)1 4542 5959 (ORFILA)

|                   |                                   |
|-------------------|-----------------------------------|
| <b>RUBRIQUE 2</b> | <b>IDENTIFICATION DES DANGERS</b> |
|-------------------|-----------------------------------|

### 2.1. CLASSIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MELANGE

#### Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008

Irritation cutanée : Catégorie 2., H315 : provoque une irritation cutanée.

Irritation oculaire: Catégorie de danger 2., H319 : provoque une sévère irritation des yeux.

Toxicité aquatique chronique : Catégorie 3., H412 : nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Nom du produit: MOBILCUT 260-NEW  
Date de révision: 27 Déc 2022  
Numéro de révision: 3.00  
Page 2 de 16

---

## 2.2. ELEMENTS D'ETIQUETAGE

### Eléments d'étiquetage selon le Règlement (CE) N° 1272/2008

#### Pictogrammes:



**Mention d'avertissement:** Attention

#### Mentions de danger :

##### Santé:

H315 : provoque une irritation cutanée.

H319 : provoque une sévère irritation des yeux.

##### Environnement:

H412 : nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

##### Supplémentaire:

EUH208: Contient: butylcarbamate de 3-iodo-2-propynyle Peut produire une réaction allergique.

#### Conseils de prudence :

##### Prévention:

P264: se laver la peau soigneusement après manipulation.

P273: éviter le rejet dans l'environnement.

P280: porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.

##### Réponse:

P302 + P352: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon.

P305 + P351 + P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P332 + P313: En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

P337 + P313: si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P362 + P364: Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

##### Élimination:

P501: Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales.

## 2.3. AUTRES DANGERS

#### Dangers physiques / chimiques:

Pas de danger significatif.

Nom du produit: MOBILCUT 260-NEW

Date de révision: 27 Déc 2022

Numéro de révision: 3.00

Page 3 de 16

### Dangers sur la santé:

L'injection à haute pression sous la peau peut causer des lésions graves. Dans certaines applications, ce produit peut être pulvérisé sous forme de brouillards. L'exposition excessive au liquide et aux brouillards peut causer une irritation de la peau et des yeux. En outre, l'exposition excessive aux brouillards peut causer irritation et lésions respiratoires et aggraver les cas pré-existants d'emphysème et d'asthme. Peut être irritant pour le nez, la gorge et les poumons.

### Dangers pour l'environnement:

Aucun danger supplémentaire. Le produit ne satisfait pas aux critères PBT ou vPvB conformément à l'Annexe XIII de REACH.

### Propriétés perturbant le système endocrinien:

Ne contient aucune substance connue pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne.

## RUBRIQUE 3 COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

**3.1. SUBSTANCES** Non applicable. Ce produit est un mélange au sens réglementaire.

### 3.2. MELANGES

Ce produit est défini comme un mélange.

**Substance(s) dangereuse(s) reportable(s) satisfaisant aux critères de classification et/ou avec valeur limite d'exposition (VLE).**

| Nom                                  | CAS#       | CE#       | Enregistrement#  | Concentration * | Classification SGH/CLP                                                                                                                                                               | Limites de concentration spécifiques, facteurs-M et Estimations de la Toxicité Aigüe  |
|--------------------------------------|------------|-----------|------------------|-----------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
| 1-aminopropan-2-ol                   | 78-96-6    | 201-162-7 | 01-2119475331-43 | 1 - < 3%        | [Acute Tox. 5 H303],<br>Acute Tox. 4 H312,<br>Skin Corr. 1B H314                                                                                                                     | -                                                                                     |
| butylcarbamate de 3-iodo-2-propynyle | 55406-53-6 | 259-627-5 | 01-2120762115-60 | 0.1 - < 0.5%    | Acute Tox. 3 H331,<br>Acute Tox. 4 H302,<br>Skin Sens. 1B H317,<br>Aquatic Acute 1 H400 (M factor 10),<br>Aquatic Chronic 1 H410 (M factor 1),<br>Eye Dam. 1 H318,<br>STOT RE 1 H372 | Skin Sens. 1B H317 1% ≤ C ≤ 100%<br>ATE (INH) = 0.68 MG/L,<br>ATE (ORAL) = 1056 MG/KG |
| dicyclohexylamine                    | 101-83-7   | 202-980-7 | 01-2119493354-33 | < 2%            | Acute Tox. 3 H301,<br>Acute Tox. 3 H311,<br>Aquatic Acute 1 H400 (M factor 1),<br>Aquatic Chronic 1 H410 (M factor 1),<br>Skin Corr. 1B H314                                         | -                                                                                     |
| 2,2,2-NITRILOTRIS-                   | 102-71-6   | 203-049-8 | 01-2119486482-31 | 5 - < 10%       | VLEP                                                                                                                                                                                 | -                                                                                     |

Nom du produit: MOBILCUT 260-NEW

Date de révision: 27 Déc 2022

Numéro de révision: 3.00

Page 4 de 16

|                            |          |           |                  |          |                   |   |
|----------------------------|----------|-----------|------------------|----------|-------------------|---|
| ETHANOL                    |          |           |                  |          |                   |   |
| 2-(2-BUTOXYETHOXY)-ETHANOL | 112-34-5 | 203-961-6 | 01-2119475104-44 | 1 - < 5% | Eye Irrit. 2 H319 | - |

Remarque : Toute classification entre parenthèses est un module SGH qui n'a pas été adopté par l'UE dans le règlement CLP (n° 1272/2008) et n'est par conséquent pas applicable dans l'UE ni dans des pays hors UE qui ont appliqué le règlement CLP; elle est présentée à titre informatif uniquement.

Remarque: Voir la rubrique 16 pour le texte intégral des mentions de danger.

## RUBRIQUE 4 PREMIERS SECOURS

### 4.1. DESCRIPTION DES PREMIERS SECOURS

#### INHALATION

Eloigner la personne touchée de la zone d'exposition. Les personnes portant assistance doivent éviter de s'exposer elles-mêmes ou d'exposer d'autres personnes. Employer une protection respiratoire adaptée. En cas d'irritation respiratoire, vertige, nausée ou perte de conscience, obtenir immédiatement une assistance médicale. En cas d'interruption de la respiration, employer un dispositif mécanique d'assistance respiratoire ou pratiquer le bouche-à-bouche.

#### CONTACT CUTANE

Laver les zones de contact à l'eau et au savon. Enlever les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Si le produit est injecté dans ou sous la peau, ou dans une quelconque autre partie du corps, la personne doit immédiatement faire l'objet d'un examen chirurgical d'urgence par un médecin, quels que soient l'aspect et la taille de la lésion. Bien que les symptômes initiaux de l'injection sous pression puissent être minimes voire inexistant, un traitement chirurgical précoce, dans les heures qui suivent, peut contribuer à réduire grandement l'étendue de la lésion à terme.

#### CONTACT AVEC LES YEUX

Rincer abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Obtenir une assistance médicale.

#### INGESTION

Ne nécessite normalement pas de premiers secours. En cas de malaise, administrer les soins médicaux nécessaires.

### 4.2. PRINCIPAUX SYMPTOMES ET EFFETS, AIGUS ET DIFFERES

Douleurs oculaires, rougeur oculaire, larmoiement, paupières gonflées, démangeaisons oculaires. Démangeaisons, douleurs, rougeurs et gonflements cutanés. Nécrose locale mise en évidence par l'apparition différée de douleurs et lésions tissulaires quelques heures après l'injection.

### 4.3. INDICATION DES EVENTUELS SOINS MEDICAUX IMMEDIATS ET TRAITEMENTS PARTICULIERS NECESSAIRES

Les affections existantes susceptibles d'être aggravées par l'exposition au produit sont notamment l'emphysème et l'asthme.

## RUBRIQUE 5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1. MOYENS D'EXTINCTION

Nom du produit: MOBILCUT 260-NEW

Date de révision: 27 Déc 2022

Numéro de révision: 3.00

Page 5 de 16

**Moyens d'extinction appropriés:** Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) pour éteindre les flammes.

**Moyens d'extinction inappropriés:** Jets d'eau directs.

## 5.2. DANGERS PARTICULIERS RESULTANT DE LA SUBSTANCE ET DU MELANGE

**Produits de combustion dangereux:** Sous-produits de combustion incomplète, Oxydes d'azote, Oxydes de carbone, Oxydes de phosphore, Fumée et vapeurs

## 5.3. CONSEILS AUX POMPIERS

**Instructions de lutte contre l'incendie:** Evacuer la zone. Empêcher l'écoulement des produits de lutte contre l'incendie vers les circuits d'eau potable et les égouts. Les pompiers doivent utiliser un équipement de protection standard et dans les espaces confinés un appareil respiratoire individuel (ARI). Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les surfaces exposées au feu et pour protéger le personnel.

**Dangers inhabituels d'incendie:** Le produit pulvérisé sous pression peut former un mélange inflammable. Produit dangereux. Les pompiers doivent envisager l'utilisation des équipements de protection indiqués à la rubrique 8.

## PROPRIETES D'INFLAMMABILITE

**Point d'éclair [Méthode]:** >100°C (212°F) [EN/ISO 2592]

**Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité (Pourcentage volumique approximatif dans l'air):** UEL: 6.5 LEL: 0.6 [Méthode de test non disponible]

**Température d'auto-inflammation:** >240°C (464°F) [Méthode de test non disponible]

## RUBRIQUE 6

## MESURES A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

### 6.1. PRECAUTIONS INDIVIDUELLES, EQUIPEMENT DE PROTECTION ET PROCEDURES D'URGENCE

#### PROCEDURES DE NOTIFICATION

En cas de déversement ou de dispersion accidentelle, informer les autorités compétentes conformément aux réglementations en vigueur.

#### MESURES DE PROTECTION

Eviter le contact avec le produit déversé. Avertir ou évacuer les résidents des zones avoisinantes et sous le vent si la toxicité ou l'inflammabilité du produit l'impose. Voir les mesures de lutte contre l'incendie à la rubrique 5. Se reporter à la rubrique Identification des dangers pour les dangers. Se reporter à la rubrique 4 pour les mesures de premiers secours. Se reporter à la rubrique 8 pour les exigences minimales en matière d'équipement de protection individuelle. Des mesures de protection supplémentaires peuvent être nécessaires, en fonction de circonstances spécifiques et/ou du jugement autorisé des secouristes.

### 6.2. PRECAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Déversements importants : Endiguer à bonne distance du déversement en vue d'une récupération et d'une élimination ultérieures. Empêcher tout écoulement dans les cours d'eau, égouts, sous-sols ou espaces clos.

### 6.3. METHODES ET MATERIEL DE CONFINEMENT ET DE NETTOYAGE

**Déversement terrestre:** Stopper la fuite si cela peut se faire sans risque. Recueillir par pompage ou avec

Nom du produit: MOBILCUT 260-NEW

Date de révision: 27 Déc 2022

Numéro de révision: 3.00

Page 6 de 16

un absorbant adapté.

**Déversement dans l'eau:** Stopper la fuite si cela peut se faire sans risque. Demander conseil à un spécialiste. Ce produit s'émulsionne, se disperse ou est miscible avec l'eau.

Les recommandations concernant les déversements terrestres et dans l'eau sont basées sur le scénario de déversement le plus probable pour ce produit ; toutefois, les conditions géographiques, le vent, la température (et dans le cas d'un déversement dans l'eau) le courant et la direction du courant ainsi que la vitesse peuvent grandement influencer les actions appropriées à entreprendre. Pour cette raison, les experts locaux doivent être consultés. Note : Les réglementations locales peuvent prescrire ou limiter les actions à entreprendre.

#### 6.4. REFERENCE A D'AUTRES SECTIONS

Voir rubriques 8 et 13.

### RUBRIQUE 7 MANIPULATION ET STOCKAGE

#### 7.1. PRECAUTIONS A PRENDRE POUR UNE MANIPULATION SANS DANGER

Eviter de respirer les brouillards ou vapeurs. Eviter le contact avec la peau. Eviter le contact avec les yeux. Les fines particules métalliques d'usinage peuvent causer une dermabrasion et prédisposer à la dermatite. Empêcher les petits déversements et les fuites pour éviter les glissades.

**Accumulateur de charges statiques:** Ce produit n'accumule pas l'électricité statique.

#### 7.2. CONDITIONS NECESSAIRES POUR ASSURER LA SECURITE DU STOCKAGE, TENANT COMPTE D'EVENUELLES INCOMPATIBILITES

Empêcher le produit de geler. Ne pas entreposer dans des conteneurs ouverts ou non étiquetés.

**Température de stockage:** 5°C (41°F) - 40°C (104°F)

#### 7.3. UTILISATION(S) FINALE(S) PARTICULIERE(S)

La rubrique 1 informe sur les utilisations identifiées. Aucuns conseils disponibles spécifiques à l'industrie ou à un secteur d'activité.

### RUBRIQUE 8 CONTROLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

#### 8.1. PARAMETRES DE CONTROLE

#### VALEURS LIMITES D'EXPOSITION

Valeurs limites d'exposition (Note : les valeurs limites d'exposition ne sont pas additives)

| Nom de la substance        | Forme                        | Limite / Standard |             |        | Remarque | Source |
|----------------------------|------------------------------|-------------------|-------------|--------|----------|--------|
| 2,2,2-NITRILOTRIS-ETHANOL  |                              | VME               | 5 mg/m3     |        |          | ACGIH  |
| 2-(2 BUTOXYETHOXY)-ETHANOL |                              | VLE               | 101.2 mg/m3 | 15 ppm |          | INRS   |
| 2-(2 BUTOXYETHOXY)-ETHANOL |                              | VME               | 68 mg/m3    | 10 ppm |          | INRS   |
| 2-(2 BUTOXYETHOXY)-ETHANOL | Fraction inhalable et vapeur | VME               | 10 ppm      |        |          | ACGIH  |

Base réglementaire des VLEP, France: Articles R4412-149 et R4412-150 du Code du Travail.

Nom du produit: MOBILCUT 260-NEW

Date de révision: 27 Déc 2022

Numéro de révision: 3.00

Page 7 de 16

### Valeurs limites d'exposition pour les substances pouvant se former lors de la manipulation de ce produit :

En cas de formation de brouillards ou d'aérosols, la valeur suivante est recommandée: 5 mg/m<sup>3</sup> - ACGIH TLV (fraction inhalable).

Note : Des renseignements sur les procédures de surveillance recommandées peuvent être obtenus auprès des agences ou instituts suivants :

INRS

### DOSE DERIVEE SANS EFFET (DNEL)/DOSE DERIVEE D'EFFET MINIMAL (DMEL)

#### Travailleur

| Nom de la substance        | Cutané                                                        | Inhalation                                                           |
|----------------------------|---------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------|
| 2-(2 BUTOXYETHOXY)-ETHANOL | 20 mg/kg bw/day DNEL, Chronique Exposition, Systémique Effets | 67.5 mg/m <sup>3</sup> DNEL, Chronique Exposition, Systémique Effets |

#### Consommateur

| Nom de la substance        | Cutané                                                        | Inhalation                                                         | Voie orale |
|----------------------------|---------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------|------------|
| 2-(2 BUTOXYETHOXY)-ETHANOL | 10 mg/kg bw/day DNEL, Chronique Exposition, Systémique Effets | 34 mg/m <sup>3</sup> DNEL, Chronique Exposition, Systémique Effets | NA         |

Remarque : la dose dérivée sans effet (DNEL) est une dose d'exposition estimée sûre, dérivée des données de toxicité conformément aux guides spécifiques du règlement européen REACH. La DNEL peut être différente de la valeur limite d'exposition professionnelle (VLEP) du même produit chimique. Les VLEP peuvent être recommandées par une entreprise, un organisme gouvernemental ou une organisation experte, comme le Comité scientifique en matière de limites d'exposition professionnelle à des agents chimiques (CSLEP) ou l'American Conference of Governmental Industrial Hygienists (Association américaine des hygiénistes industriels, ACGIH). Les VLEP sont considérées comme des niveaux d'exposition sûrs pour un travailleur type dans un environnement professionnel, sur une durée de travail quotidienne de 8 heures et hebdomadaire de 40 heures, et sont données sous forme d'une moyenne pondérée en temps (TWA) ou d'une limite d'exposition à court terme de 15 minutes (STEL). Bien que les VLEP soient également considérées comme protégeant la santé, elles sont obtenues selon un processus différent de celui préconisé dans REACH.

### CONCENTRATION PREDITE SANS EFFET (PNEC)

| Nom de la substance        | Aqua (eau douce) | Aqua (eau de mer) | Aqua (rejet intermittent) | Station de traitement des eaux usées | Sédiment | Sol | Voie orale (empoisonnement secondaire) |
|----------------------------|------------------|-------------------|---------------------------|--------------------------------------|----------|-----|----------------------------------------|
| 2-(2 BUTOXYETHOXY)-ETHANOL | NA               | NA                | NA                        | NA                                   | NA       | NA  | NA                                     |

## 8.2. CONTROLES DE L'EXPOSITION

### MESURES D'ORDRE TECHNIQUE

Nom du produit: MOBILCUT 260-NEW

Date de révision: 27 Déc 2022

Numéro de révision: 3.00

Page 8 de 16

---

Le niveau de protection et les types de contrôle nécessaires varieront selon les conditions d'exposition potentielles. Mesures de contrôle à envisager:

Aucune exigence particulière dans les conditions normales d'utilisation avec une ventilation suffisante.

## PROTECTION INDIVIDUELLE

Les choix des équipements de protection individuelle dépendent des conditions d'exposition potentielles, notamment en fonction de l'application, des pratiques de manipulation, de la concentration et de la ventilation. Les renseignements ci-dessous relatifs au choix des équipements de protection sont basés sur l'utilisation normale prévue de ce produit.

**Protection respiratoire:** Si les mesures techniques ne permettent pas de maintenir les concentrations de contaminants présents dans l'air à un niveau adéquat pour protéger la santé des travailleurs, le port d'un appareil respiratoire agréé peut s'avérer nécessaire. Le choix de l'appareil respiratoire, son utilisation et son entretien doivent être en conformité avec les recommandations réglementaires lorsqu'elles sont applicables. Les types d'appareils respiratoires à envisager sont :

Le port d'un appareil respiratoire homologué à épuration d'air est recommandé pour les brouillards d'huile ou les poussières. Les normes du Comité Européen de Normalisation (CEN) EN 136, 140 et 405 fournissent des recommandations sur les masques respiratoires et les normes EN 143 et 149 sur les filtres.

En présence de concentrations élevées dans l'air, utiliser un appareil respiratoire autonome agréé. Les appareils respiratoires à bouteille destinés à l'évacuation peuvent être indiqués lorsque les niveaux d'oxygène sont trop faibles, les niveaux de détection des gaz/vapeur sont bas ou si la capacité des filtres purificateurs d'air peut être dépassée.

**Protection des mains:** Tout renseignement spécifique sur les gants est fourni sur la base des publications existantes et des données fournies par les fabricants de gants. L'adaptation des gants et leur durée maximale d'utilisation différeront selon les conditions spécifiques d'utilisation. Obtenir l'avis du fabricant de gants quant au choix des gants et à leur durée d'usage pour vos conditions d'utilisation. Contrôler et remplacer les gants endommagés. Les types de gants à envisager pour ce produit sont notamment:

Le port de gants de protection chimique est conseillé. En cas de risque de contact avec les avant-bras, porter des gants à manchette. Nitrile, épaisseur minimum de 0.38 mm ou une barrière de protection comparable avec un niveau de performance élevé pour des conditions d'utilisation continue, une durée de 480 minutes minimum de perméabilité conformément aux normes CEN EN 420 et EN 374.

**Protection des yeux:** Le port de lunettes de protection chimique enveloppantes est recommandé.

**Protection de la peau et du corps:** Tout renseignement spécifique sur les vêtements est fourni sur la base des publications existantes et des données fournies par les fabricants de vêtements. Les types de tenues à envisager pour ce produit sont notamment:

Le port d'une tenue résistant aux produits chimiques et aux produits pétroliers est recommandé.

**Mesures d'hygiène spécifiques:** Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé le produit et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. Mettre au rebut les vêtements et les chaussures contaminées qui ne peuvent pas être nettoyées. Pratiquer un bon nettoyage.

## CONTROLES D'ORDRE ENVIRONNEMENTAL

Nom du produit: MOBILCUT 260-NEW

Date de révision: 27 Déc 2022

Numéro de révision: 3.00

Page 9 de 16

Se conformer aux réglementations environnementales applicables limitant les rejets dans l'air, l'eau et le sol. Protéger l'environnement en appliquant les mesures de contrôle appropriées pour éviter ou limiter les émissions.

## RUBRIQUE 9 PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Les propriétés physiques et chimiques sont fournies pour des considérations de sécurité, santé et environnement uniquement et sont susceptibles de ne pas totalement décrire les spécifications du produit. Pour de plus amples informations, consulter le fournisseur.

### 9.1. INFORMATIONS SUR LES PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES ESSENTIELLES

**Etat physique:** liquide

**Couleur:** Jaune

**Odeur:** Caractéristique

**Seuil olfactif:** Aucune donnée disponible

**Point de fusion / Point de congélation:** Techniquement non réalisable / Aucune donnée disponible

**Point initial d'ébullition / et intervalle d'ébullition:** > 100°C (212°F) [Méthode de test non disponible]

**Inflammabilité (solide, gaz):** Techniquement non réalisable

**Limite d'explosivité inférieure ou supérieure:** UEL: 6.5 LEL: 0.6 [Méthode de test non disponible]

**Point d'éclair [Méthode]:** >100°C (212°F) [EN/ISO 2592]

**Température d'auto-inflammation:** >240°C (464°F) [Méthode de test non disponible]

**Température de décomposition:** Aucune donnée disponible

**pH:** Techniquement non réalisable

**Viscosité cinématique:** [N/D à 40°C] | 190 cSt (190 mm<sup>2</sup>/sec) à 20°C [Méthode de test non disponible]

**Solubilité:** Emulsionne

**Coefficient de partage (n-octanol/eau):** Techniquement non réalisable

**Tension de vapeur:** < 0.013 kPa (0.1 mm Hg) à 20°C [Estimation]

**Densité (à 15 °C):** 0.959 [EN ISO 12185]

**Densité de vapeur relative (Air=1):** Aucune donnée disponible

**Taux d'évaporation (Acétate de n-butyle = 1):** Aucune donnée disponible

**Propriétés explosives:** Aucun

**Propriétés oxydantes:** Aucun

**Caractéristiques des particules**

**Taille médiane des particules:** Non applicable

### 9.2. AUTRES INFORMATIONS

**Point d'écoulement:** > -5°C (23°F) [Méthode de test non disponible]

**Extrait DMSO (huile minérale seulement), IP-346:** < 3 % pds

#### 9.2.1. INFORMATIONS CONCERNANT LES CLASSES DE DANGER PHYSIQUE

Aucune donnée disponible

#### 9.2.2. AUTRES CARACTÉRISTIQUES DE SÉCURITÉ

Aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 10 STABILITE ET REACTIVITE

Nom du produit: MOBILCUT 260-NEW

Date de révision: 27 Déc 2022

Numéro de révision: 3.00

Page 10 de 16

**10.1. REACTIVITE:** Voir sous-rubriques ci-dessous.

**10.2. STABILITE CHIMIQUE:** Le produit est stable dans les conditions normales.

**10.3. POSSIBILITE DE REACTIONS DANGEREUSES:** Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

**10.4. CONDITIONS A EVITER:** Lumière du soleil. Chaleur et gel. Sources d'ignition de haute énergie

**10.5. MATIERES INCOMPATIBLES:** Oxydants forts

**10.6. PRODUITS DE DECOMPOSITION DANGEREUX:** Produit ne se décomposant pas à température ambiante.

| <b>RUBRIQUE 11</b> | <b>INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES</b> |
|--------------------|------------------------------------|
|--------------------|------------------------------------|

**11.1. INFORMATIONS SUR LES CLASSES DE DANGER TELLES QUE DÉFINIES DANS LE RÈGLEMENT (CE) NO 1272/2008**

| Classe de danger                                                                         | Conclusion / Remarques                                                                                                                                                              |
|------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Inhalation</b>                                                                        |                                                                                                                                                                                     |
| Toxicité aiguë: Aucune donnée de référence pour ce produit.                              | Faiblement toxique. Basé sur l'évaluation des composants.                                                                                                                           |
| Irritation: Aucune donnée de référence pour ce produit.                                  | Des températures élevées une action mécanique peuvent produire des vapeurs, brouillards ou émanations susceptibles d'être irritants pour les yeux, le nez, la gorge ou les poumons. |
| <b>Ingestion</b>                                                                         |                                                                                                                                                                                     |
| Toxicité aiguë: Aucune donnée de référence pour ce produit.                              | Faiblement toxique. Basé sur l'évaluation des composants.                                                                                                                           |
| <b>PEAU</b>                                                                              |                                                                                                                                                                                     |
| Toxicité aiguë: Aucune donnée de référence pour ce produit.                              | Faiblement toxique. Basé sur l'évaluation des composants.                                                                                                                           |
| Corrosion cutanée/Irritation: Aucune donnée de référence pour ce produit.                | Irritant pour la peau. Basé sur l'évaluation des composants.                                                                                                                        |
| <b>YEUX</b>                                                                              |                                                                                                                                                                                     |
| Lésions oculaires graves/Irritation: Aucune donnée de référence pour ce produit.         | Irritant et occasionnant des lésions des tissus oculaires. Basé sur l'évaluation des composants.                                                                                    |
| <b>Sensibilisation</b>                                                                   |                                                                                                                                                                                     |
| Sensibilisation respiratoire: Pas de données finales pour ce produit.                    | Non susceptible d'être un sensibilisant respiratoire.                                                                                                                               |
| Sensibilisation cutanée: Pas de données finales pour ce produit.                         | Non susceptible d'être un sensibilisant cutané. Basé sur l'évaluation des composants.                                                                                               |
| <b>Aspiration:</b> Données disponibles.                                                  | Non susceptible de présenter un danger par aspiration. Basé sur les propriétés physico-chimiques du produit.                                                                        |
| <b>Mutagénicité sur les cellules germinales:</b> Pas de données finales pour ce produit. | Non susceptible d'être un mutagène sur les cellules germinales. Basé sur l'évaluation des composants.                                                                               |
| <b>Cancérogénicité:</b> Pas de données finales pour ce produit.                          | Non susceptible de provoquer le cancer. Basé sur l'évaluation des composants.                                                                                                       |
| <b>Toxicité sur la reproduction:</b> Pas de données finales pour ce produit.             | Non susceptible d'être toxique pour la reproduction. Basé sur l'évaluation des composants.                                                                                          |
| <b>Lactation:</b> Pas de données finales pour ce produit.                                | Non susceptible d'être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.                                                                                                               |
| <b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles (Specific Target Organ Toxicity,</b> |                                                                                                                                                                                     |

Nom du produit: MOBILCUT 260-NEW

Date de révision: 27 Déc 2022

Numéro de révision: 3.00

Page 11 de 16

| STOT)                                                       |                                                                                                                                                           |
|-------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Exposition unique: Pas de données finales pour ce produit.  | Non susceptible de provoquer des lésions d'organes à la suite d'une exposition unique.                                                                    |
| Exposition répétée: Pas de données finales pour ce produit. | Non susceptible de provoquer des lésions d'organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Basé sur l'évaluation des composants. |

## TOXICITE DES SUBSTANCES

| NOM                                  | TOXICITE AIGUE                                                                                                      |
|--------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1-aminopropan-2-ol                   | Mortalité par voie cutanée: DL50 1851 mg/kg (Lapin); Mortalité par voie orale: DL50 2813 mg/kg (Rat)                |
| butylcarbamate de 3-iodo-2-propynyle | Mortalité par inhalation: 4 hour(s) CL50 0.68 mg/l (Aérosol) (Rat); Mortalité par voie orale: DL50 1056 mg/kg (Rat) |

## 11.2. INFORMATIONS SUR D'AUTRES DANGERS

### 11.2.1 PROPRIÉTÉS PERTURBANT LE SYSTÈME ENDOCRINIEN

Ne contient aucune substance connue pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne qui affectent la santé humaine.

### 11.2.2 AUTRES INFORMATIONS

Pour le produit lui-même:

Les concentrations des composants dans cette formulation ne sont pas susceptibles de causer une sensibilisation cutanée, sur la base des tests sur les composants ou sur des formulations similaires.

Brouillard d'huile (huiles hautement raffinées) : des animaux exposés à des concentrations élevées de brouillard ont développé de la rétention d'huile, une inflammation, et des granulomes d'huile dans l'appareil respiratoire. Les huiles soumises à des températures élevées, à des conditions de craquage ou mélangées avec des huiles usagées peuvent introduire des composés aromatiques polycycliques ou des contaminants bactériens susceptibles de causer des cancers ou des affections respiratoires graves.

#### Contient:

Alcanolamines : La surexposition répétée aux alcanolamines cause des lésions du foie et des reins chez l'animal en laboratoire. Huile de base fortement raffinée : Non cancérigène lors d'études sur l'animal. Le produit représentatif passe positivement le test d'Ames modifié, l'IP-346, et/ou autres tests de dépistage. Des études dermales et d'inhalation ont mis en évidence des effets minimes ; une infiltration non spécifique des cellules immunitaires dans les poumons, une déposition de l'huile et une formation de granulome minime. Non sensibilisant dans les tests sur animaux. ETHERS DE GLYCOL : Certains éthers de glycol ont des effets néfastes chez l'animal, qui inclut l'appareil génital, la progéniture, le sang, les reins et le foie. MONO- ET DI-ETHYLENE-GLYCOLS : L'exposition par voie orale peut produire des lésions des reins.

## RUBRIQUE 12 INFORMATIONS ECOLOGIQUES

L'information fournie est basée sur les données disponibles du produit, les composants du produit, ou pour les produits similaires, par l'application de principes d'extrapolation.

**12.1. TOXICITE** Non déterminé.

### 12.2. PERSISTANCE ET DEGRADABILITE

#### Biodégradation:

Composant d'huile de base -- Probablement intrinsèquement biodégradable.

Nom du produit: MOBILCUT 260-NEW

Date de révision: 27 Déc 2022

Numéro de révision: 3.00

Page 12 de 16

### 12.3. POTENTIEL DE BIOACCUMULATION Non déterminé.

### 12.4. MOBILITE DANS LE SOL

Non déterminé.

### 12.5. RESULTATS DES EVALUATIONS PBT ET vPvB

Le produit ne satisfait pas aux critères PBT ou vPvB de l'Annexe XIII de REACH.

### 12.6. PROPRIÉTÉS PERTURBANT LE SYSTÈME ENDOCRINIEN

Ne contient aucune substance connue pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne qui affectent l'environnement.

### 12.7. AUTRES EFFETS NÉFASTES

Pas d'effets néfastes attendus.

## RUBRIQUE 13

## CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Les recommandations pour l'élimination concernent le produit tel qu'il est fourni. L'élimination doit se faire conformément aux lois et réglementations en vigueur et en fonction des caractéristiques du produit au moment de l'élimination.

### 13.1. METHODES DE TRAITEMENT DES DECHETS

Ce produit peut être utilisé comme combustible dans une chaudière contrôlée, ou éliminé par incinération contrôlée à très hautes températures afin d'empêcher la formation de produits de combustion indésirables.

**Code de déchet européen:** 12 01 07\*

NOTE: ces codes sont attribués sur la base des emplois les plus courants de ce produit et peuvent ne pas prendre en compte des contaminants résultant de l'utilisation effective. Les producteurs de déchets doivent évaluer le procédé réel générant le déchet et ses contaminants de façon à assigner le code déchet adéquat.

Ce produit est classé comme déchet dangereux selon la DIRECTIVE 2008/98/CE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 19 novembre 2008 relative aux déchets et abrogeant certaines directives et est soumis aux clauses de cette directive à moins que l'article 20 ne s'applique.

**Mise en garde concernant les emballages vides** Alerte Récipient Vide (si applicable) : Les récipients vides peuvent contenir des résidus, ils sont potentiellement dangereux. Ne pas essayer de re-remplir ou de nettoyer les récipients sans instructions appropriées. Les fûts vides doivent être entièrement rincés et stockés dans un endroit sûr jusqu'à une élimination appropriée ou un re-conditionnement approprié. Les récipients vides ne doivent être collectés pour recyclage, récupération ou élimination que par un prestataire convenablement qualifié ou agréé, et conformément aux réglementations gouvernementales. NE PAS METTRE SOUS PRESSION, COUPER, SOUDER, BRASER, PERCER, BROIER OU EXPOSER DE TELS RÉCIPIENTS A LA CHALEUR, AU FEU, AUX ÉTINCELLES, A L'ÉLECTRICITÉ STATIQUE OU TOUTE AUTRE SOURCE D'IGNITION. ILS PEUVENT EXPLOSER ET ENTRAÎNER DES BLESSURES OU LA MORT.

## RUBRIQUE 14

## INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Nom du produit: MOBILCUT 260-NEW  
Date de révision: 27 Déc 2022  
Numéro de révision: 3.00  
Page 13 de 16

**TERRE (ADR/RID):** 14.1-14.6 Non réglementé pour le transport terrestre

**VOIES NAVIGABLES INTERIEURES (ADN):** 14.1-14.6 Non réglementé pour le transport par voies navigables intérieures

**MER (IMDG):** 14.1-14.6 Non réglementé pour le transport maritime selon le code IMDG

**MER (Annexe II de la convention MARPOL 73/78):**

14.7. Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI  
Non classé selon l'Annexe II

**AIR (IATA):** 14.1-14.6 Non réglementé pour le transport aérien

## RUBRIQUE 15

## INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

### STATUT REGLEMENTAIRE ET LOIS ET REGLEMENTATIONS APPLICABLES

Listé ou exempt de la liste/notification sur les inventaires chimiques suivants : DSL, IECSC, PICCS

### 15.1. REGLEMENTATIONS/LEGISLATION PARTICULIERES A LA SUBSTANCE OU AU MELANGE EN MATIERE DE SECURITE, DE SANTE ET D'ENVIRONNEMENT

#### Directives et Règlements UE applicables:

Règlement 1907/2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances.... tel que modifié.

Règlement (CE) n°1272/2008 [relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges.. et amendements à ce règlement]

#### REACH Restrictions sur la fabrication, mise sur le marché et utilisation de certaines substances, mélanges et articles dangereux (Annexe XVII):

Les entrées suivantes de l'Annexe XVII peuvent être envisagées pour ce produit : None

#### Lois et réglementations nationales:

Maladies à caractère professionnel: n° 601, n° 612

Maladies professionnelles: n° 36, n° 49, n° 49 bis

### 15.2. EVALUATION DE LA SECURITE CHIMIQUE

**Informations REACH:** Une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée pour la ou les substances présentes dans ce produit.

## RUBRIQUE 16

## AUTRES INFORMATIONS

Nom du produit: MOBILCUT 260-NEW

Date de révision: 27 Déc 2022

Numéro de révision: 3.00

Page 14 de 16

**REFERENCES:** Les sources d'information utilisées pour élaborer cette fiche de données de sécurité incluent une ou plusieurs des sources suivantes: résultats d'études toxicologiques internes ou de fournisseur(s), dossiers produits du CONCAWE, publications d'autres associations industrielles telle que le consortium européen REACH des solvants hydrocarbonés, Robust Summaries du programme USA HPV, la base de données européenne IUCLID, publications de l'USA National Toxicological Program, et autres sources, de façon appropriée.

**Liste des abréviations et acronymes susceptibles d'être utilisés dans cette fiche de données de sécurité:**

| Acronyme       | Texte complet                                                                                                                                                       |
|----------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| N/A            | Non applicable                                                                                                                                                      |
| N/D            | Non déterminé                                                                                                                                                       |
| NE             | Non établi                                                                                                                                                          |
| COV            | Composé Organique Volatil                                                                                                                                           |
| AIIC           | Inventaire australien des produits chimiques industriels                                                                                                            |
| AIHA WEEL      | Valeurs limites d'exposition dans l'environnement de travail édictées par l'Association américaine d'hygiène industrielle (American Industrial Hygiene Association) |
| ASTM           | ASTM International, connue à l'origine sous le nom de American Society for Testing and Materials (ASTM)/Société américaine d'essais et de matériaux                 |
| DSL            | Domestic Substance List (Canada)                                                                                                                                    |
| EINECS         | Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (European Inventory of Existing Commercial Substances)                                         |
| ELINCS         | Liste européenne des substances chimiques notifiées (European List of Notified Chemical Substances)                                                                 |
| ENCS           | Existing and new Chemical Substances (Inventaire Japonais)                                                                                                          |
| IECSC          | Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (Inventory of Existing Chemical Substances in China)                                                        |
| KECI           | Inventaire coréen des substances chimiques existantes (Korean Existing Chemicals Inventory)                                                                         |
| NDSL           | Non-Domestic Substances List (Canada)                                                                                                                               |
| NZIoC          | Inventaire néo-zélandais des produits chimiques (New Zealand Inventory of Chemicals)                                                                                |
| PICCS          | Inventaire philippin des produits et substances chimiques (Philippine Inventory of Chemicals and Chemical Substances)                                               |
| VLE (TLV)      | Valeur limite d'exposition VLE (TLV) (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux / ACGIH)                                                    |
| TSCA           | Toxic Substances Control Act (Inventaire USA)                                                                                                                       |
| UVCB           | Substances de composition inconnue ou variable, produits de réaction complexes ou matières biologiques.                                                             |
| LC             | Lethal Concentration                                                                                                                                                |
| LD             | Lethal Dose                                                                                                                                                         |
| LL             | Lethal Loading                                                                                                                                                      |
| EC             | Effective Concentration                                                                                                                                             |
| EL             | Effective Loading                                                                                                                                                   |
| CSEO (NOEC)    | No Observable Effect Concentration                                                                                                                                  |
| DSEO-R (NOELR) | No Observable Effect Loading Rate                                                                                                                                   |

**Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008**

| Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 | Procédure de classification |
|-----------------------------------------------------|-----------------------------|
| Aquatic Chronic 3; H412                             | Calcul                      |
| Eye Irrit. 2; H319                                  | Calcul                      |
| Skin Irrit. 2; H315                                 | Calcul                      |

Nom du produit: MOBILCUT 260-NEW

Date de révision: 27 Déc 2022

Numéro de révision: 3.00

Page 15 de 16

---

**LEGENDE DES MENTIONS DE DANGER FIGURANT DANS LA RUBRIQUE 3 DE CE DOCUMENT (pour information uniquement) :**

Acute Tox. 3 H301: Toxique en cas d'ingestion ; Toxicité aiguë par voie orale, catégorie de danger

Acute Tox. 4 H302: Nocif en cas d'ingestion ; Toxicité aiguë par voie orale, catégorie de danger

[Acute Tox. 5 H303]: Susceptible d'être nocif en cas d'ingestion ; Toxicité aiguë par voie orale, catégorie de danger

Acute Tox. 3 H311: Toxique par contact cutané ; Toxicité aiguë par voie cutanée, catégorie de danger

Acute Tox. 4 H312 : Nocif par contact cutané ; Toxicité aiguë par voie cutanée, Cat. 4

Skin Corr. 1B H314: Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves ; Corrosif/irritant pour la peau, catégorie de danger 1

Skin Sens. 1 H317: Peut provoquer une allergie cutanée ; Sensibilisation cutanée, catégorie de danger

Eye Dam. 1 H318: Provoque des lésions oculaires graves ; Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie de danger

Eye Irrit. 2 H319: Provoque une sévère irritation des yeux ; Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie de danger

Acute Tox. 3 H331: Toxique par inhalation ; Toxicité aiguë par inhalation, catégorie de danger

STOT RE 1 H372: Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée ; Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée, catégorie de danger

Aquatic Acute 1 H400: Très toxique pour les organismes aquatiques ; Danger aigu pour le milieu aquatique, catégorie

Aquatic Chronic 1 H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme ;

Danger chronique pour le milieu aquatique, catégorie

**LES REVISIONS SUIVANTES ONT ETE FAITES DANS CETTE FICHE DE DONNEES DE SECURITE:**

Composition: Tableau des composants pour REACH Une information a été modifiée.

Rubrique 1: UFI Une information a été ajoutée.

Rubrique 13: Note déchet dangereux/réglementation européenne Une information a été modifiée.

Rubrique 8 : Tableau des valeurs limites d'exposition Une information a été modifiée.

Rubrique 9 : Point de congélation Une information a été retirée.

Rubrique 9 : Point de fusion Une information a été retirée.

Section 11 Données européennes sur les perturbateurs endocriniens Annexe II Une information a été ajoutée.

Section 12 Données européennes sur les perturbateurs endocriniens Annexe II Une information a été ajoutée.

Section 2 Données européennes sur les perturbateurs endocriniens Annexe II Une information a été ajoutée.

Section 9 Points de fusion et de congélation Une information a été ajoutée.

Section 9 Taille médiane des particules Une information a été ajoutée.

---

Les informations et recommandations figurant dans ce document sont, à la connaissance d'ExxonMobil, exactes et fiables à la date de publication. Vous pouvez contacter ExxonMobil pour vous assurer que ce document est le plus récent disponible édité par ExxonMobil. Ces informations et les recommandations sont mises, pour prise en compte et examen, à la disposition de l'utilisateur. Il est de la responsabilité de celui-ci de s'assurer que le produit convient à l'utilisation qu'il en prévoit. Si l'acheteur reconditionne ce produit, il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer que les informations concernant la santé, la sécurité et les autres informations nécessaires figurent avec et/ou sur le conteneur. Les mises en garde et les procédures pour manipuler en toute sécurité doivent être fournies aux utilisateurs et manipulateurs. L'altération de ce document est strictement interdite. Sous réserve de dispositions légales statuant autrement, la republication ou la retransmission de ce document, en totalité ou partie, n'est pas permise. Le terme "ExxonMobil" est utilisé pour des raisons de commodité, et peut faire référence à une ou plusieurs sociétés, telles que ExxonMobil Chemical Company, Exxon Mobil Corporation ou toute société affiliée dans laquelle serait détenu un intérêt direct ou indirect.

---

Nom du produit: MOBILCUT 260-NEW

Date de révision: 27 Déc 2022

Numéro de révision: 3.00

Page 16 de 16

---

À usage interne seulement

MHC: 0, 0B, 0, 2, 4, 1

PPEC: D

DGN: 7180748XFR (1027422)

---

|               |
|---------------|
| <b>ANNEXE</b> |
|---------------|

Annexe non requise pour ce produit.